



Lac-Frontière/Crédit : DanielTphoto

Crédit : Ville de Victoriaville
Mont-Saint-Hilaire/Crédit : MRC Vallée-du-Richelieu

Élections du Québec 2022 ▶▶▶

LA PLATEFORME


DES RÉGIONS

◀◀ Août 2022



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

FQM
porte-parole
DES RÉGIONS



Direction de l'édition : Diane Aertgeets, Pierre Châteauvert
Graphisme : Éric Girard
Révision : Laurie D. Chouinard

Fédération québécoise des municipalités

1134, Grande Allée Ouest
Bureau RC 01
Québec (Québec) G1S 1E5
Téléphone : 418 651-3343 | Sans frais : 1 866 951-3343
Courriel : communications@fqm.ca
Site Web : fqm.ca

Dans le présent document, lorsque c'est le cas, le genre masculin est utilisé pour alléger le texte et désigne autant les femmes que les hommes.

MOT DU PRÉSIDENT

À l'aube des élections du Québec qui se tiendront le 3 octobre prochain et à titre de **porteur de parole des régions**, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) rend publique une plateforme électorale présentant les principaux enjeux auxquels les régions sont confrontées.

Fruit d'une consultation réalisée auprès de plus de 1 000 participants – élus-es municipaux, membres du conseil d'administration, du conseil exécutif et des commissions permanentes de la FQM – cette plateforme fait état des dossiers prioritaires pour les municipalités et MRC du Québec, que nous souhaitons porter à l'attention des principales formations politiques désirant constituer le prochain gouvernement.

Rappelons que, lors des dernières élections de 2018, nous avons porté, entre autres, le dossier de la couverture Internet haute vitesse partout sur le territoire et demandé de ramener 5 000 emplois en région. Ces deux revendications se sont transformées en promesse électorale et, surtout, en actes concrets de la part du gouvernement.

En 2022, la FQM réclame neuf engagements importants pour le développement de régions fortes, vives et prospères, afin de faire en sorte que le **Québec de demain, soit le Québec des régions!**

Bonne lecture!



JACQUES DEMERS ▶▶▶
PRÉSIDENT
Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley
et préfet de la MRC de Memphrémagog

UNE COLLABORATION FORTE DE NOS INSTANCES DÉCISIONNELLES

Les membres du comité exécutif ainsi que les présidents de commissions permanentes et comités de la FQM ont été des acteurs importants dans la mise sur pied de cette plateforme. Leur connaissance fine des réalités de leur territoire a permis d'identifier les enjeux prioritaires des régions du Québec.



De gauche à droite sur la photo, les membres du comité exécutif de la FQM : **M. Louis-Georges Simard**, maire de Rivière-Ouelle; **M^{me} Chantal Lamarche**, préfète de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, **M. Guy St-Pierre**, maire de Manseau, **M^{me} Audrey Boisjoli**, mairesse de Saint-Félix-de-Valois et 2^e vice-présidente de la FQM, **M. Jacques Demers**, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley, préfet de la MRC de Memphrémagog et président de la FQM, **M. Jonathan Lapierre**, maire des Îles-de-la-Madeleine, président de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et 1^{er} vice-président de la FQM, **M^{me} Claire Bolduc**, préfète de la MRC de Témiscamingue, et **M. Luc Simard**, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine

PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS PERMANENTES ET DES COMITÉS DE LA FQM



M. RÉAL TURGEON
Maire de Saint-Isidore
Président de la
commission permanente
du territoire



M. MICHEL LAGACÉ
Maire de Saint-Cyprien
et préfet de la MRC
de Rivière-du-Loup
Président de la commission
permanente de l'énergie
et des ressources naturelles



M. SCOTT PEARCE
Maire du Canton
de Gore et préfet
de la MRC d'Argenteuil
Président de la
commission permanente
de l'environnement et de
la lutte aux changements
climatiques



M^{me} CLAIRE BOLDUC
Préfète de la MRC
de Témiscamingue
Présidente de la commission
permanente du développement
social et communautaire, de la
culture et de la démocratie



M. PATRICK MASSÉ
Préfet de la MRC de Montcalm
Président de la commission
permanente de l'économie,
de la main-d'œuvre, de
l'immigration et de la fiscalité



M. STEVEN LAROSE
Maire de Montcalm
Président de la
commission permanente
de la sécurité civile
et publique



M. ANTOINE TARDIF
Maire de Victoriaville
Président de la
commission permanente
des enjeux urbains



M^{me} MARILYN NADEAU
Mairesse de Saint-Jean-
Baptiste et préfète de la MRC
de La Vallée-du-Richelieu
Présidente du comité Femmes
et politique municipale



M. MICHAËL PILOTE
Maire de Baie-Saint-Paul
Président du comité
Jeunes élus-es municipaux



M. GUY BERNATCHEZ
Préfet de la MRC
de La Haute-Gaspésie
Président du Regroupement
des communautés forestières



M. LUC SIMARD
Préfet de la MRC
de Maria-Chapdelaine
Président de la Table
sur le développement
local et régional

NEUF ENGAGEMENTS POUR NOS RÉGIONS!

1 ASSURER UNE COUVERTURE CELLULAIRE PARTOUT >>>

Le Québec est sur le point de réussir le branchement de toutes ses résidences à Internet haute vitesse. Pour assurer la sécurité des populations et le développement des territoires, il doit également connecter l'ensemble du territoire au **réseau cellulaire**, et ce, d'ici la fin du prochain mandat.

Pour développer les territoires et assurer la sécurité de tous, la desserte cellulaire est essentielle partout d'ici la fin du prochain mandat.

REDÉPLOYER DES SERVICES DE SANTÉ DANS TOUS LES TERRITOIRES >>>

L'accès aux services de santé et sociaux est inégal au Québec, les citoyens des régions n'ayant pas droit aux mêmes services que les résidents des grands centres. Pour preuve, les régions ont été les principales victimes des réformes amenant leurs citoyens à devoir parcourir de plus longues distances pour avoir accès aux services, ceux-ci étant situés en majorité dans les plus grandes villes.

Le constat est clair: la centralisation vécue ces dernières années a engendré la disparition de services de proximité et la pandémie a démontré plus que jamais les limites de cette approche. Un ministère ne peut tout faire: à la fois établir les objectifs et gérer les services d'un réseau aussi complexe. Le gouvernement doit ainsi procéder à une décentralisation réelle du **réseau de la santé** en confiant aux régions les leviers et les ressources nécessaires à l'organisation des services de première ligne.

La FQM et les élus-es municipaux de partout sur le territoire seront présents pour déterminer ce nouveau modèle décentralisé de notre système de santé et de services sociaux.

Seule une décentralisation réelle s'appuyant sur une forte gouvernance locale des ressources de première ligne pourra ramener des services dans toutes les MRC du Québec.

2



3

METTRE FIN AU MUR-À-MUR EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN ADOPTANT UN PACTE POLITIQUE ENTRE QUÉBEC ET LES RÉGIONS ►►

Vingt-sept ans après les dernières orientations gouvernementales en aménagement du territoire, Québec a publié en juin dernier une vision stratégique intitulée *Mieux habiter et bâtir notre territoire*. Actuellement, modifier un schéma d'aménagement est un véritable parcours du combattant pour toute MRC qui veut favoriser le développement de sa collectivité et assurer la cohérence des interventions sur son territoire.

Dans le prochain mandat, le gouvernement doit reconnaître dans la Loi le **rôle intégrateur du schéma d'aménagement et de développement** par rapport aux autres planifications régionales, le décrire comme le carrefour entre les objectifs du gouvernement et la vision développée par les élus-es d'une MRC. La participation des citoyens au processus d'aménagement doit aussi être valorisée. **L'aménagement est un acte politique dont la responsabilité incombe à la fois aux ministres du gouvernement et aux élus-es des MRC et ne peut être sous la seule intendance des directions de ministères.** Les orientations inscrites dans les schémas doivent donc être le résultat des échanges politiques directs entre les ministres, les préfets et les élus-es réunis au sein des conseils des MRC. Ainsi, le schéma constitue le meilleur outil pour mettre fin aux politiques et interventions mur-à-mur si néfastes aux régions.

Le schéma est le carrefour des échanges entre le gouvernement et les MRC, ainsi que l'outil politique pour mettre fin au mur-à-mur dans la gestion du territoire.

INTRODUIRE LA NOTION DE TERRITOIRE DANS LE FINANCEMENT MUNICIPAL ►►

Le débat actuel sur la fiscalité et le financement des activités municipales exclut encore le coût des obligations découlant de la **gestion de vastes territoires**. Une municipalité qui doit assurer un accès sécuritaire à de vastes espaces, pour des fins économiques, de protection de milieux sensibles ou encore de villégiature, détient rarement la richesse foncière suffisante pour financer ses responsabilités.

Cela est encore plus vrai aujourd'hui avec les changements climatiques qui engendrent des coûts dépassant trop souvent la capacité de payer des contribuables. Les discussions qui s'entameront durant le prochain mandat pour le renouvellement de l'*Entente de partenariat 2020-2024: Pour des municipalités et des régions encore plus fortes* (pacte fiscal) devront aborder ces questions en plus des nouvelles responsabilités liées aux enjeux relatifs à protection et à la mise en valeur de l'environnement.

Le gouvernement doit mettre en place une table de travail sur les enjeux de financement des responsabilités municipales, pour introduire la notion de territoire et tenir compte des nouvelles responsabilités liées aux enjeux relatifs à la protection et à la mise en valeur de l'environnement.

4

Laurierville / Crédit : Yvon Gingras



5

DÉCENTRALISER ET DÉCONCENTRER L'ÉTAT QUÉBÉCOIS ►►

L'État québécois figure parmi les gouvernements les plus centralisés, dont l'administration publique est concentrée dans la Capitale-Nationale et la Métropole. En découle une vision trop souvent unitaire des politiques et des programmes, en contradiction avec les besoins des régions.

Le gouvernement du Québec a lancé un plan de transfert de 5 000 emplois au début 2022, mais il doit aller plus loin. Le gouvernement doit transférer des postes décisionnels en région et redonner **un rôle déterminant aux directions régionales** dans la gestion des ministères. Elles doivent être dotées des ressources, du personnel et de la marge de manœuvre décisionnelle nécessaires pour adapter les politiques et programmes afin de répondre aux besoins des territoires et des communautés. Québec doit également mettre en place les outils nécessaires pour suivre et vérifier le déploiement de ces emplois dans les territoires. Ce retour d'emplois en région doit se réaliser dans le prochain mandat.

Mettre fin à la trop grande centralisation de l'État en transférant des postes décisionnels en région et en redonnant un rôle réel aux directions régionales des ministères.

MOBILISER LES MUNICIPALITÉS POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ►►

Les gouvernements de proximité constituent la première ligne dans la lutte contre les changements climatiques. Toutefois, les outils à leur disposition sont trop souvent insuffisants. Par exemple, le processus en aménagement doit être revu, la cohérence des interventions des ministères fait défaut et les moyens financiers manquent cruellement. Pour appuyer les initiatives des municipalités locales et régionales et mettre en place une véritable première ligne de lutte contre les changements climatiques, le gouvernement doit :

- Prévoir un programme de financement des **infrastructures vertes**;
- Investir dans **l'adaptation des communautés** aux changements climatiques (érosion, tempêtes, glissements de terrain, etc.);
- Soutenir financièrement les MRC pour analyser les effets des changements climatiques sur leur territoire et pour la **conception de plans** de lutte et d'adaptation des communautés aux changements climatiques, et ce, en lien avec leurs responsabilités en aménagement du territoire;
- Appuyer concrètement les municipalités locales et régionales dans l'acquisition de connaissances sur l'état et l'utilisation des **sources d'eau de surface et souterraine**;
- Confier aux régions la responsabilité d'un vaste programme de reboisement, autant en milieu rural (**forêts privées et publiques**) qu'en milieu urbain;
- Prévoir un programme de soutien aux initiatives municipales pour l'acquisition, la protection et la mise en valeur des **milieux naturels**;
- Mettre en place un programme pour la création de **parcs régionaux**;
- Planifier avec les MRC l'identification des **espaces protégés** dans les schémas d'aménagement.

6



Le **transport collectif** est au cœur de la lutte contre les changements climatiques. Or, tout ce que vivent les régions à ce chapitre depuis des décennies se résume à une diminution du financement et une rupture de services.

Pourtant, les besoins sont là avec les réformes de l'État qui ferment les services en région et obligent les gens à se déplacer davantage vers les grands centres. Les régions sont donc perdantes à double titre: les options de transport interrégional diminuent et les citoyens doivent utiliser davantage l'automobile pour avoir accès aux services. Le système de **transport interrégional** ne fonctionne plus et une réforme est essentielle. Les transports collectifs et adaptés n'obtiennent pas non plus un soutien suffisant de l'État.

Les MRC attendent encore à ce jour les subventions promises pour l'année 2021 et le ministère veut revoir le financement de nos systèmes en s'appuyant sur les données de fréquentation de la période de pandémie. Par ailleurs, on continue d'imposer les règles d'appels d'offres dans un contexte économique où il n'y a pas de soumissionnaires.

Pour amener les municipalités à développer le transport collectif et contribuer à la lutte contre les changements climatiques, il faut apporter des changements majeurs aux façons de faire en :

- Assurant un financement du transport collectif et adapté basé sur l'achalandage d'avant pandémie et sur des montants de références indexés;
- Garantissant un renouvellement de ces programmes sur une période de 5 ans et en prévoyant le dévoilement des modalités et du financement de ces programmes avant les budgets municipaux;
- Versant la totalité des sommes promises dans l'année d'opération;
- Révisant les règles d'attribution des contrats de transport adapté et collectif en attribuant aux MRC la flexibilité nécessaire, étant donné l'absence de concurrence dans plusieurs régions;
- Associant les régions dans la redéfinition des services de transport collectif interrégional selon leur réalité.

Par ailleurs, le gouvernement doit développer davantage le rôle des communautés locales et régionales dans le développement des **énergies renouvelables**. Qu'il s'agisse d'éolien, de petite hydraulique ou encore des bioénergies, les municipalités doivent être au cœur des nouveaux développements pour en assurer l'acceptabilité sociale et les retombées financières et économiques sur le territoire. Pour cela, il faut donc :

- Assurer une participation significative des communautés dans tous les projets;
- Dévoiler un calendrier de réalisations ambitieux pour l'ensemble des projets d'énergie renouvelable pour les 15 prochaines années.





7 REPENSER LE LOGEMENT SELON LES BESOINS RÉGIONAUX ▶▶▶

Décentraliser la gestion des programmes en habitation et donner les moyens de planifier pour mieux bâtir. Les gouvernements qui se sont succédé n'ont jamais réalisé leurs promesses en matière de logements sociaux, communautaires et abordables. En fait, le logement est une preuve de plus que les programmes nationaux uniques gérés par une seule entité n'arrivent jamais à s'adapter aux besoins et à atteindre les objectifs fixés.

Il faut aussi tenir compte des coûts, toujours à la hausse, de construction des nouveaux logements qui propulsent le coût des loyers à des niveaux inabornables pour la majorité des citoyens. Pourtant, les régions ont besoin de logements, la pénurie actuelle constituant un frein réel à leur développement. Par ailleurs, si **l'habitation à loyer modique** est la priorité des grandes villes, l'accès au **logement abordable** constitue le véritable problème dans les régions du Québec. La rigidité et les délais excessifs dans la gestion des programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ) constituent un autre frein au développement de projets dans les territoires.

Il est donc temps de changer d'approche, de parler de coûts et de soutien financier en plus d'élargir notre regard pour parler davantage de vision et de planification de notre habitat à échelle humaine. Il est aussi temps d'amorcer la décentralisation des pouvoirs et des programmes en matière d'habitation.

En ce sens, des mesures s'imposent :

- Le gouvernement doit prévoir un soutien financier important pour permettre la construction de logements abordables dans les régions du Québec en tenant compte des coûts de construction observables localement;
- La MRC doit être reconnue par le gouvernement en tant qu'échelle pertinente pour la planification stratégique des besoins en matière d'habitation dans une visée structurante et à long terme pour l'ensemble des populations de son territoire et en avoir les moyens législatifs et financiers. La municipalité est, de son côté, le meilleur échelon pour la réussite des projets;
- La SHQ doit être profondément réformée et ses programmes doivent être décentralisés. Cette décentralisation devra être accompagnée des ressources financières à la hauteur des besoins et selon une répartition équitable des budgets qui tiendra compte de la réalité des régions.

Il faut revoir nos façons d'intervenir dans les milieux, il faut oser être audacieux et adapter les interventions gouvernementales aux réels besoins des populations en matière d'habitation, dans un tout cohérent.

8

CONTRE LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE ET FAVORISER L'IMMIGRATION EN RÉGION >>>

Les services locaux de développement des MRC ont démontré leur efficacité dans le soutien et l'accompagnement aux entreprises lors de la pandémie. Un des principaux défis en matière de développement est la main-d'œuvre et pourtant, nos services ne sont pas membres des comités régionaux des partenaires du marché du travail. Le développement est actuellement freiné dans les régions et il est urgent de favoriser une meilleure cohésion des acteurs sur le territoire.

Pour cela :

- Les services locaux de développement des MRC doivent siéger aux comités régionaux des partenaires du marché du travail;
- Les services locaux de développement des MRC doivent être davantage associés à la gestion des programmes d'Emploi Québec.

Pour les régions, l'immigration n'est pas seulement constituée de travailleurs, mais surtout de **familles** qui peuvent contribuer à la vie et au développement des communautés. Il y a particulièrement urgence dans plusieurs régions où le vieillissement de la population place les municipalités dans une situation difficile. Or, les personnes issues de l'immigration se concentrent encore trop dans la métropole et il faut les convaincre des possibilités qu'offrent les régions.

Les **travailleurs temporaires** constituent aussi maintenant une réalité incontournable de nos entreprises. Ils sont de plus en plus nombreux et plusieurs aimeraient s'installer dans nos communautés avec leur famille. Malheureusement, la rigidité des règles empêche ces travailleurs temporaires de s'établir dans nos territoires.

Les régions pourraient également profiter d'un apport accru **d'étudiants étrangers** dans nos établissements d'enseignement collégial. En effet, 75 % d'entre eux s'établissent dans nos communautés à la fin de leurs études et comblent des emplois disponibles dans nos entreprises locales.

Par ailleurs, un grand nombre d'emplois ne trouvant pas preneur sont en réalité des postes non spécialisés. Ils sont pourtant essentiels aux économies locales et les règles d'immigration doivent être revues pour permettre l'accueil de **nouveaux arrivants non diplômés**.

Le gouvernement doit lancer un **véritable mouvement** pour les régions :

- Les MRC et les municipalités doivent être associées aux démarches pour régionaliser l'immigration trop concentrée dans la région de Montréal;
- Les MRC et les municipalités doivent aussi être directement associées aux démarches de recrutement international en matière d'immigration;
- Le gouvernement doit bonifier le financement offert aux municipalités locales et régionales pour s'investir davantage dans ces démarches;
- Le gouvernement doit revoir ses règles pour permettre aux travailleurs temporaires intéressés de s'établir dans nos communautés. Un parcours particulier pour ces candidats doit être créé, leur sélection devant être faite selon leur conduite et leur volonté de s'établir dans la communauté d'accueil;
- Le gouvernement doit favoriser l'immigration étudiante en augmentant sensiblement le nombre d'étudiants étrangers dans les cégeps des régions;
- Des milliers d'emplois ne demandant pas de formation particulière étant disponibles dans les régions, le gouvernement doit assouplir ses règles pour permettre l'établissement d'immigrants et de leur famille et ainsi contribuer à régler le problème de main-d'œuvre qui freine le développement des communautés.

Le gouvernement doit lancer un mouvement en région pour miser sur une meilleure cohésion des acteurs sur le territoire et assouplir les règles d'immigration.



9 LANCER UN CHANTIER POUR NOS SERVICES ET COMMERCE DE PROXIMITÉ ►►

Le Québec est immense et développer notre territoire représentera toujours un défi. Pour l'habiter, il faudra demeurer sensible à l'importance d'assurer des services partout sur le territoire et de soutenir nos commerces de proximité. Un village ne peut vivre sans ces lieux qui sont à la fois dispensateurs de service et lieux de rencontres.

En plus de la concentration des services publics dans les grands centres, nos commerces sont frappés par une **transformation profonde de l'économie et des pratiques de consommation**. La tempête est forte, un village qui perd ses derniers commerces est en difficulté et il faut lancer un chantier pour s'attaquer au problème. Le gouvernement doit donc adopter des mesures pour nos commerces de proximité. Durant la pandémie, les élus-es et les professionnels des services de développement des MRC ont démontré leur efficacité exceptionnelle dans la gestion des programmes d'aide d'urgence aux entreprises. Par leur action, le Québec a connu pour la première fois de son histoire, le plus bas taux de faillites au Canada. Il faut donc s'appuyer sur leur capacité d'action pour trouver des façons originales pour que nos communautés et nos villages conservent leurs commerces de proximité.

Un chantier doit être lancé pour nos services et commerces de proximité en confiant aux acteurs locaux de développement :

- Des fonds locaux d'investissement (FLI) modernisés en rehaussant le plafond d'investissement;
- Des mesures pour appuyer la relève entrepreneuriale, en particulier dans les commerces de proximité;
- Un programme de soutien direct pour assurer l'existence des commerces de proximité de base dans nos communautés et nos villages.

Le gouvernement doit s'appuyer sur l'expertise et l'efficacité des services locaux de développement pour permettre à nos communautés de développer leurs services de proximité.



Tingwick/Crédit : Matt Chaitland



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

FQM
porte-parole
DES RÉGIONS

1134, Grande Allée Ouest
Bureau RC 01
Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone : 418 651-3343
Sans frais : 1 866 951-3343
Télécopieur : 418 651-1127



fqm.ca